

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

INFORMATIONS SUR LES EXAMENS DE NATATION 2019 DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- BPJEPS AAN (Activités Aquatiques de la Natation)
- * Brevet Professionnel ayant remplacé le BEESAN, et qui permet de porter le titre de MNS = enseignant, surveillant et sauveteur
 - * formations et examens agréés par la DRJSCS de Bordeaux
 - * formation du CREPS Sud-Aquitaine : http://www.creps-aquitaine.fr/formations/bpjeps/
 - * formation de SPS Formations à Pau : http://www.sps-formations.com
- CAEPMNS (révision quinquennale de tous les MNS)
 - * 2 stages (de 2 journées et demie) sont prévus :
 - 26, 27 et 28 février 2018
 - 16, 17 et 18 avril 2018
 - * dossier d'infos et d'inscription disponible fin novembre
 - par mail à : <u>peggy.dickens@pyrenees-atlantiques.gouv.fr</u>
 - par lettre à la DDCS avec une enveloppe timbrée à votre adresse (coût d'un stage 126 €)
- * important : obligation de fournir une attestation de formation continue annuelle en secourisme de 6H délivrée en 2018 par une association agréée en secourisme

Consulter la liste des associations agréées à l'adresse suivante http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-civile/Secourisme/Les-associations-agreees

- BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique)
 - = surveillant et sauveteur
 - * 8 sessions + 2 recyclages organisés entre mars et mai 2019
 - * formations assurées par des associations agréées
- * informations disponibles sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-civile/Secourisme/BNSSA
- **BSB** (Brevet de Surveillant de Baignade)
 - = surveillant et sauveteur, uniquement au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs

Depuis le 1er janvier 2009, il existe 2 dispositifs qui donnent les prérogatives du BSB :

* le diplôme BSB existe toujours, mais il n'est plus cosigné par le ministère des sports. Il est donc désormais uniquement fédéral, organisé et délivré par la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme.

Comité départemental FFSS 64 : 05.59.64.69.59 – 06.20.78.01.59 ou renemaryse.dubes@free.fr

* pour les jeunes en formation BAFA, les organismes de formation BAFA peuvent désormais mettre en place durant le stage de qualification, non seulement comme avant une qualification voile ou kayak, mais désormais aussi une qualification surveillant de baignade, dans les conditions définies par l'instruction 08-153.